

CHAPITRE DEUX – DIFFICULTÉS DE CONSTRUCTION ET D'UTILISATION DES INDICES SYNTHÉTIQUES

Les indices synthétiques ont pour but de traduire les évolutions temporelles ou spatiales de différentes grandeurs économiques. Or, le plus souvent, ils sont considérés comme des «*indicateurs sensibles*» de la vie économique. L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC), publié par l'INSEE en France, est souvent considéré comme un indicateur des tensions inflationnistes ; contesté ou accepté, il sert de référence dans bien des négociations salariales, et, par là même, peut se charger d'un caractère «quasi-passionnel» qui dépasse de loin sa fonction technique première.

La mesure des phénomènes économiques, ne pouvant s'opérer que sur la base d'un corpus d'hypothèses ou de conventions, et dans un but d'investigation bien précis, on ne peut évidemment jamais obtenir d'indices parfaits, et il est bien hasardeux de se risquer à dire que tel indice est «*meilleur*» que tel autre.

La construction des indices est donc une opération délicate, présentant de grandes difficultés, dont il faut prendre conscience.

SECTION 1 – CHOIX DES CRITÈRES DE CONSTRUCTION

§ 1. LE CHOIX DES COMPOSANTES

La quantité de biens (grandeurs simples) produits et consommés sur les marchés est évidemment trop vaste pour qu'on puisse les retenir tous dans le calcul d'un indice synthétique. On se borne à suivre les évolutions de produits jugés *les plus représentatifs*. En matière d'indices de prix à la consommation, par exemple, on retient un échantillon de produits qu'on appelle parfois «*panier de la ménagère*»... mais de *quelle ménagère* s'agit-il ? Combien de produits sont représentatifs de son fameux *panier* ? habite-elle en ville ou la campagne ? Dans quelle tranche de revenus se situe son ménage ? La diversité des comportements de consommation est si vaste que l'on est obligé de faire des choix.

* Le premier choix concerne le **nombre d'articles** (ou de «*postes*») à retenir : pour l'indice mensuel des prix à la consommation, l'INSEE retient un vaste échantillon de produits de consommation courante, mis à jour chaque année, correspondant à plus de 10 % de l'ensemble de la consommation des ménages. La sélection de départ concerne 110 000 biens et services, qui sont ensuite agrégés en 1 000 variétés élémentaires (1). Ces variétés sont agrégées en «*postes*» et en «*fonction*» de consommation, comme on peut le voir page 289.

En 2007, l'indice officiel est constitué de *305 postes*, comprenant au total 161 groupes de produits. L'année de base est 1998. Cet *indice des 305 postes* remplace celui des *265 postes* dont l'année de base était 1993 ; lequel remplaçait l'indice des *295 postes*, comme on peut le voir sur le tableau ci-contre, résumant l'historique. Dans les années 1950, on calculait en France un indice des prix de détail sur la base de 213 articles, alors que ce même indice était basé sur un échantillon de 500 articles au Canada et de plus de 2 000 aux États-Unis. L'année 1993 marque, en France, le passage d'un nombre assez important de postes à un nombre plus réduit (de 296 à 265), dû à la volonté d'harmonisation des nomenclatures entre les pays de la Communauté européenne, prévue par le Traité de Maastricht (2), puis le nombre de postes augmente régulièrement.

En règle générale, le choix du nombre de composantes est le résultat d'un équilibre entre les possibilités techniques et financières d'observation et le gain marginal de précision obtenu. Le nombre de composantes à retenir est donc *dépendant du but que l'on se fixe* dans la construction d'un indice particulier.

- (1) Par exemple, le poste «*Fromage*» est décomposé en *cinq variétés élémentaires* ; dans une de ces variétés (par exemple «*fromage cuit*», l'enquêteur choisit le produit précis dont il suivra le prix, régulièrement tous les mois (exemple : *Emmental, 40 % de matière grasse, de marque X, vendu en supermarchés urbains...*). On relève environ 160 000 prix par mois, en France. Voir également page 271.
- (2) En effet, les comparaisons des effets de l'inflation devaient se faire, entre les pays signataires, sur des bases (*le plus possible*) homogènes.

ENCADRÉ 1

Les diverses générations d'indices des prix à la consommation, en France

La petite histoire des grands indices commence en 1912, lorsque fut publié le premier indice du coût de la vie : l'**indice des 13 articles de ménage**. Dans les années 1920 quand les pouvoirs publics décident de mesurer les effets de l'inflation que la guerre de 1914-1918 a engendré, l'indice des prix élaboré par la **Statistique générale de la France** et par les préfets ne comprenait que les 13, puis en 1930, 34 articles essentiellement alimentaires. Les **budgets types** des familles ouvrières de plus de un enfant (4 personnes dans le foyer), qui servaient de pondération, «*fluctuants*» furent uniformisés en 1939 au niveau national. Les 34 articles retenus excluaient les prix des services. L'échantillon géographique se limitait à Paris.

En 1950 l'**indice des 213 articles** remplace avantageusement le précédent et permet, dès 1952, d'y indexer le SMIG nouvellement créé. En 1953, les budgets types de pondération sont élaborés par enquêtes présentant moins de biais. Les relevés de prix sur le département de la Seine sont plus sérieux. En 1956, on accuse le gouvernement de l'époque de se laisser tenter à prendre des mesures sélectives (subventions, détaxations, baisses autoritaires...) sur les seuls articles de l'indice ; ce qui aboutit en 1958, à la création de deux indices : l'**indice des 179 articles**, officiel, servant à indexer le SMIG et l'**indice des 250 articles**, hors intervention du gouvernement, servant aux observateurs socio-économiques (doublé par l'**indice des 235 articles** relatif à la province). Les écarts dans les évolutions entre les deux indices parisiens furent tels, qu'en 1963 on abandonna la dualité et l'INSEE elabora l'**indice national des 259 articles** qui devint officiel et pour lequel les relevés de prix furent étendus à un échantillon d'agglomérations de plus de 2 000 habitants (grâce aux relevés des directions régionales).

En 1970 l'**indice des 295 postes** est créé. On utilise une «*chaîne de Laspeyres*»* et non plus un Laspeyres à pondération fixe (et on substitue le terme **poste de dépense** au terme **article** pour améliorer l'interprétation). Il passe à **296 postes** en 1987. Son champ est étendu aux ménages de une personne et il gagne le record de longévité (22 ans). En 1992 les séries sont publiées "**hors tabac**".

En 1993 l'**indice tous ménages** se caractérise par une refonte à **265 postes** et par des «*groupes cibles*» qui ne sont plus seulement les ménages ouvriers et employés (qui ne représentaient qu'un quart de la population des ménages français). Cet indice prend en compte 85 % du total des services. En 1999 on «*rajeunit*» la base à l'année 1998, et l'indice passe à 305 postes. Il couvre 95,2 % des services, mais exclut toujours les services hospitaliers privés, les assurances-vies, et les jeux de hasard. Il reste «*tous ménages*» et propose, dès 2007, une «*simulation personnalisée*» sur le site de l'INSEE, pour 12 postes clés, pour débiter.

FRANCE	Indice des 34 articles	Indice des 213 articles	Indice des 250 articles	Indice des 259 articles	Indice des 296 postes	Indice des 265 postes	Indice des 305 postes
Période	1930 à 1949	1950 à 1956	1957 à 1962	1963 à 1970	1971 à 1992	1993 à 1999	1999
Année de base	1914 puis 1938	1949	1957	1962	1970, puis 1980	1990	1998
Pannier de consommation	<ul style="list-style-type: none"> • 29 produits alimentaires • 4 produits de chauffage et éclairage • 1 produit d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation hors produits frais et alcools • Produits manufacturés sauf biens durables • Quelques services 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation (hors alcools) • Produits manufacturés y compris des biens durables • 50 % des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation (hors alcools) • Tous produits manufacturés • 60 % des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'alimentation • Tous produits manufacturés • ≈ 80 % des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'alimentation • Tous produits manufacturés • ≈ 85 % des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'alimentation • Tous les produits manufacturés • 95,2 % des services
Groupes cibles	Foyers ouvriers de 4 personnes (2 enfants)	Foyers ouvriers et employés de 4 personnes	Ménages ouvriers ou employés de plus de 2 personnes	Ménages ouvriers ou employés de plus de 2 personnes	Ménages dont le chef est ouvrier ou employé	Tous ménages	Tous ménages et option «simulation personnalisée»
Échantillon géographique	Paris	Département de la Seine	Département de la Seine et 17 capitales régionales	Toutes agglomérations ≥ 2 000 hab.	Toutes agglomérations ≥ 2 000 hab.	Toutes agglomérations ≥ 2 000 hab.	Toutes agglomérations ≥ 2 000 hab.

* Voir pages 291 et 293.

* Le deuxième choix concerne **la nature** des composantes à retenir et **leur pondération**. Il paraît assez évident qu'il vaut mieux choisir le prix du pain plutôt que celui du caviar si l'on veut construire un indice représentatif du coût moyen de la vie. Ici se posent plusieurs problèmes d'ordre théorique tenant à la «*signification*» des composantes de l'échantillon :

- **Signification temporelle** de l'article : les articles doivent être retenus à «*qualité*» constante dans le temps, pour ne pas fausser les comparaisons de prix ou de quantités ; par ailleurs, des types d'articles sont régulièrement remplacés par d'autres au cours du temps sur les marchés. Il faut donc substituer au type antérieur, un nouveau type présentant plus ou moins les mêmes caractéristiques. Ces opérations se font généralement à chaque redéfinition d'un indice, à la suite d'études de l'organisme officiel de statistique.

Ainsi, lors de la refonte en 1993 pour l'indice des 265 postes, l'INSEE a regroupé 59 anciens postes à faible pondération en 26, a éclaté 11 postes anciens en 23 nouveaux et a redéfini le contenu de 113 postes pour le réduire à 97, dans le but d'augmenter la précision finale de l'indice. Ces mêmes postes sont repris dans l'indice 1999 des 305 postes. Un autre problème de la *signification temporelle des articles* tient au fait que certains prix de produits changent considérablement en fonction des saisons. C'est le cas notamment des *produits frais*. Ces variations saisonnières obligent à considérer, dans le calcul de l'indice à la consommation, **un panier mensuel variable de la ménagère**. Parallèlement à l'IPC traditionnel, l'INSEE publie un indice d'ensemble dit «*corrige des variations saisonnières (CVS)*», qui permet de dégager la tendance de fond de l'évolution des prix, hors fluctuations saisonnières ou accidentelles, concernant certains produits.

- **Signification spatiale** des produits : l'utilité marginale de certains biens est différente selon les régions, les pays, ainsi que selon les déplacements des consommateurs d'un espace à un autre. Les élasticités-prix peuvent changer avec l'espace, comme elles le font avec le temps. C'est pourquoi l'échantillon permanent est pondéré par zones géographiques (voir page 271).

- **Signification fonctionnelle** de certains biens : Le progrès économique rend des produits indispensables à une époque, alors qu'ils pouvaient être considérés comme produits de luxe à une époque antérieure (le GPS, l'ordinateur...). A l'inverse, certains biens d'équipement des ménages qui possédaient une fonction utilitaire à une époque donnée (comme la bicyclette, par exemple), peuvent, sous l'effet de la mode, ou de toute autre cause de modification des comportements, posséder, à une autre époque, une fonction de loisir. Ces mutations de longue période sont généralement implicitement intégrées lors de chaque redéfinition des postes des indices dont la période de renouvellement n'excède habituellement pas deux décennies. Seuls les produits strictement nouveaux, technologiques ou de services posent de sérieux problèmes d'estimation d'un prix de base fictif qui remplacerait le prix de base d'un produit «*proche*».

- **Signification structurelle** de chaque bien : Les biens économiques sont, à degrés divers, dépendants les uns des autres. Chaque article retenu, doit en toute logique, dépendre le moins possible des autres articles entrant dans le calcul de l'indice mais, en même temps, être le plus possible représentatif des articles de même catégorie qui ne sont pas retenus. Cette structure dépend des enquêtes préalables au choix d'échantillonnage.

- **Signification budgétaire des dépenses**: Les ménages consacrent une partie de leur budget à des dépenses d'*investissement* (achats de logements, de valeurs mobilières...) d'*épargne* (retraite, reports de consommation), d'*opérations financières* (remboursements de prêts...) d'*opérations de répartition* (impôts, cotisations sociales, intérêts, dons divers...). Doit-on considérer ces dépenses comme de la *consommation des ménages*, et par là même les prendre, d'une manière ou d'une autre, en compte dans l'indice des prix à la consommation *qui est censé traduire l'effet de l'inflation* ? De même, comment doit-on traiter *les prix fictifs* correspondants à certains avantages (autoconsommation de produits de jardins familiaux, primes nettes et gains de jeux de hasards, etc.) ? Il est traditionnel de s'abriter derrière la définition de la comptabilité nationale, et de limiter le champ théorique des indices de prix à *une consommation "stricto-sensu"* au sens des comptes nationaux. Ces défauts *théoriques* de couverture du champ de l'indice existent dans tous les pays et contribuent à démontrer qu'il est bien difficile de définir un indicateur «*idéal*» de mesure des variations du pouvoir d'achat, et de rappeler qu'*un indice des prix n'est pas un indice de dépenses*.